

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 Septembre 2020

L'an deux mille vingt le 9 Septembre à 19 h 00 le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Etaient présents : Denis MERLIN, Maire
Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Rémy DEBARD, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Magali DIDIER, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE, Laurent VANDAELE.

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 et est adopté à l'unanimité.

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT, DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC – Délibération n°2020-31-32-33

Suite à la réunion avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) organisée à Vernioz le lundi 20 Juillet, il y a lieu de réajuster le montant de la participation de la DRAC et de répondre favorablement aux remarques de l'architecte conseil Mr Papillault.

Il y a lieu de revoir le chiffrage et le dernier plan de financement. Suite aux derniers éléments le montant total est de 874 041.48 € HT comprenant la construction pour une somme de 675 664.93 € HT, la maîtrise d'œuvre pour 123 376.55 €, l'informatique pour 20 000 € la signalétique pour 10 000 € et le mobilier pour 45 000 €.

La part de Monsteroux-Milieu est montée à 31.70 % à la suite de la mise à jour des chiffres 2020.

Il y aura un employé à mi-temps qui aiderait les bénévoles (demande de la DRAC).

La vice-présidente Isabelle DUGUA sera consultée pour le financement du personnel de la médiathèque.

Il a été proposé à Assieu de participer (notamment pour les habitants de la Charina) et Assieu a demandé un délai de réflexion.

Est-ce qu'il y aura un service mis en place pour permettre aux enfants de Monsteroux d'aller à la médiathèque ? C'est un sujet qui sera discuté avec la vice-présidence chargée des transports.

Avec un taux de subvention de 80% pour l'investissement et un taux de participation de Monsteroux-Milieu de 31.70% pour l'investissement et le fonctionnement

Après débats et échanges, le Conseil Municipal :

Par 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions :

- Approuve le plan de financement tel qu'il a été présenté,
- Et Autorise le Maire à signer les 2 conventions de co-maîtrise d'ouvrage délégué et de coopération pour l'investissement et la coopération relative à la gestion et au fonctionnement de la médiathèque intercommunale.

COMPLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE SYNDICAT DU SEMIG Délibération n°2020/34

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurent GALLOT, il expose que le budget primitif du SEMIG voté pour les affaires courantes s'élevait à 177 970 € dont la somme de 32 350 € pour notre commune.

Le nouveau bureau du SEMIG propose d'augmenter cette participation,

Version n°1 : embauche en contrat d'une 4^{ème} ATSEM suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe à l'école maternelle au 1^{er} septembre 2020 et des travaux définis auparavant pour un montant total de participation de 204 618 € soit la somme de 36 419 € pour notre commune,
Et la version 2 : la 4^{ème} ATSEM ainsi que la réfection du chauffage par le changement de la carte électronique devenue obsolète. Dans ce cas-là la participation serait de 214 618 € et pour notre commune 38 226 €.

Cependant le chauffage datant de 1998 est très énergivore et une réfection totale ultérieure doit être examinée. Un dossier complet va être étudié avec des demandes de subvention.

Il y a des problèmes de ventilation que Laurent Gallot abordera avec le Président Guy Roux.

Monsieur le Maire propose de retenir la version n°1, l'embauche d'une 4^{ème} ATSEM et la rénovation complète du chauffage qui sera reporté certainement pour 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

La Préfecture nous demande de désigner un délégué en charge des questions de défense en charge de 4 axes principaux : informer les citoyens de participer aux questions de défense, promouvoir les métiers de la défense, sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, organiser les visites de sites militaires et des conférences débats.

Max RIBAUD se porte volontaire pour assumer cette fonction.

Ok à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Il est nécessaire de définir des titulaires pour les commissions communautaires, un autre conseiller peut être présent si le titulaire est absent.

Commission finances : Jacques SECONDI

Commission agriculture : Laurent VANDAELE

Commission économie / Entreprise : Pierre SCHIFF

Commission aménagement du territoire / Urbanisme : Jacques CLECHET

Commission tourisme, commerce de proximité et artisanat : Néant

Commission grand cycle de l'eau : Max RIBAUD

Commission culture / Patrimoine : Valentine MAUCHERAT

Commission politique de la ville / CISPD-Santé-Affaires sociales : Néant

Commission emploi / Insertion : Anaïs GAGNEUR

Commission Environnement et Développement durable : Aurélie COLAS

Commission Mobilités / Transports : Rémy DEBARD

Commission Voirie : Max RIBAUD

Commission Enfance / Enfance / Jeunesse : Laurent GALLOT

Commission Logement / Gens du voyage : Néant

Commission Sport : Laurent VANDAELE

Commission Numérique / Communication : Denis MERLIN

Commission équipement communautaire : Thierry MAUCHERAT

Ok à l'unanimité

**RECRUTEMENT D'AGENTS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITES OU SAISONNIER D'ACTIVITES – Délibération n° 2020-35 et 36**

Monsieur le Maire expose que vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activités ou d'accroissement saisonnier d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise à l'unanimité le Maire à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités dans les conditions fixées par l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**REMPLACEMENT D'UN AGENT TERRITORIAL MOMENTANEMENT
INDISPONIBLE – Délibération n°2020-37**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

Temps partiel, congé annuel, congé de maladie, grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise à l'unanimité, le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles et à signer les contrats de travail et avenants.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose que dans chaque établissement public de coopération intercommunale levant la fiscalité professionnelle unique, il est obligatoire d'instituer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission se compose du Président de l'EPCI ou de son représentant, de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône nous sollicite pour proposer le nom d'un commissaire.

Mr Rémy DEBARD est volontaire pour être sur cette commission, personne d'autre n'est intéressé.

Ok à l'unanimité.

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL ELECTRIQUE – Délibération n°2020/38

Thierry MAUCHERAT expose au Conseil Municipal que le véhicule communal nécessite 3000 € environ de réparation pour pouvoir passer le contrôle technique.

Compte tenu du faible kilométrage effectué, il est proposé d'acheter un véhicule électrique. Suivant le devis demandé, ce serait un véhicule Renault Kangoo qui reviendrait à 11 567 € HT soit 15 380 € TTC avec 66 € de location de batterie par mois en incluant les bonus écologiques, la remise UNADERE et la reprise de notre ancien véhicule.

Les options retenues sont : un attelage, un intérieur bois et des barres de toit. Ce véhicule proposé d'occasion à 500 Km au compteur. Il peut être chargé sur secteur en 12h à 18h. Une borne de recharge sera peut-être nécessaire pour être plus rapide. Mais comme le travail se fait le matin, il y a le temps de charger la batterie. Un véhicule neuf rallongé ne serait pas disponible avant février.

Questions :

- est-ce qu'une subvention EBER serait possible ? Denis se renseignera
- un siglage ultérieur sera possible
- l'ancien gyrophare pourra être récupéré
- une charge partielle ou totale peut se faire tous les jours
- une borne pourra être installée ultérieurement si le besoin est avéré
- le véhicule pourra être utilisé pour le déplacement aux réunions EBER

OK à l'unanimité pour l'achat de ce véhicule Kangoo.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT FORET

Monsieur le Maire expose que depuis 2015, l'ensemble des communes composant la charte forestière de territoire du Bas-Dauphiné Bonnevaux a été sollicité afin de constituer le Réseau des correspondants forêts communales.

L'objectif de ce réseau est d'avoir un relais auprès de chaque commune sur les questions liées à la forêt et la filière bois.

Mr Max RIBAUD se porte volontaire

Ok à l'unanimité

QUESTIONS ORALES :

Denis MERLIN : rencontre demain avec Mr DUGUA pour son projet de pépinière. Mrs DUGUA et DURANTON se sont mis d'accord sur le prix.

Le chemin goudronné qui va à la maison en dessous du mas des roux est un chemin privé. La maison a été vendue. Mais le chemin de terre qui descend en travers est communal. La commune n'a pas le droit de déneiger la route.

Terrain DURANTON devant la Mairie, la famille DURANTON est d'accord pour vendre une bande de terrain à la mairie pour réaliser un parking et aménager une zone verte.

Défibrillateur : il faudra remplacer l'armoire du défibrillateur pour qu'elle soit chauffée.

Salle de l'OVIV : des néons ne fonctionnent plus (44 néons 18W), des lampes dans les toilettes et une chasse d'eau. Les autres mairies prennent en charge l'entretien des locaux de l'OVIV. Monsteroux fera de même.

Lettre de remerciement reçue de la part du Maire du TEIL (Ardèche) suite au don effectué.

L'AMI demande si on veut mettre 2 titulaires pour le CODAMUPS (secours sanitaires et circulation des ambulances privées, 2 titulaires pour la gestion de la faune sauvage captive, 3 élus pour la consommation des espaces agricoles, un élu pour le comité départemental du numérique à l'école.

Pas de volontaire.

Rencontre avec Isère habitat suite à un conflit entre habitants. Isère habitat a été sollicité pour rétrocéder les maisons qui sont place du souvenir (objectif d'avoir des commerces). En échange la Mairie donnerait des terrains pour construire des logements sociaux et/ou PMR vers la place des écoles.

On risque d'être en zone rouge COVID demain matin. Des mesures sanitaires supplémentaires vont être prises sous 10 jours.

Réunion Orange : présentation de 1h sur les lignes Orange, puis présentation des problèmes des habitants. Orange a été surpris par certains aspects. Il n'y aura pas de miracles avant l'arrivée de la fibre, mais un technicien territorial sera en charge de lister les problèmes. Le territoire est sous-équipé ce qui pose des problèmes réguliers.

Thierry :

La pompe à chaleur de la Mairie a été changée (décision 2019) : marque Mistubishi acheté au prix du devis de 2019 soit 14 819.64 € TTC (12 349.70 € HT)

Devis reçu de RONJAT pour mettre une main courante au cimetière.

Rafraîchissement de la salle polyvalente :

- peintures (400 à 500 €). Nous nous impliquerions tous un week-end pour la peinture.
- dalles du plafond (devis SOVIMA 1380 € HT pour des dalles de 22 mm micro-perforées avec indice acoustique performant w=1)
- éclairage (devis poipy 1920€ HT pour 16 pavés LED et devis Jacky ROUX 1134 € HT pour 12 pavés LED plus puissants).

Il faudra voir s'il sera bien de mettre en place des panneaux au mur pour l'isolation acoustique. Un prix professionnel serait de l'ordre de 3000 €.

Max :

La traversée du village en enrobé a été faite par le Département.

La signalisation horizontale a été refaite (payé à 50 % par la commune)

- le pont a été abîmé par un convoi exceptionnel. Le Département a été contacté à ce sujet.

- EBER a été relancé pour réaliser le 2^{ème} plateau surélevé et modifier le bec de l'ilot devant le stade.

- il reste à faire le pancartage des passages piétons : vérifier avec EBER si c'est nécessaire.

Jacques CLECHET :

La visite de la centrale nucléaire avec les enfants sera limitée à la salle des machines (pas d'accès en zone chaude). Il faut vérifier l'intérêt des participants. La visite est prévue début décembre.

Laurent VANDAELE devait voir Vernioz pour le PCS.

Jacques est impliqué pour les aléas (réunion demain)

Magali :

Remise à zéro du photocopieur pour le primaire de septembre à septembre. C'est un sujet qui sera abordé parmi d'autres avec la directrice. Il faut aussi discuter de la gestion de copies couleur (qui sont faites à la mairie hors compte).

Parking de l'école : est-il autorisé de se garer entre les cailloux ? Non c'est interdit par un panneau. Il faut vérifier si ce sont les ATSEMS qui se garent à cet endroit. Il arrive que le sens de circulation soit pris en sens inverse (2^{ème} sens interdit à mettre en place).

Laurent Vandaele :

Laurent prendra RDV la semaine prochaine à Vernioz pour discuter du PCS.

Cathy : RAS

Aurélie :

Appel d'un habitant de Monsteroux, un monsieur tétraplégique isolé, qui a besoin d'aide pour aménager son véhicule (14 k€ d'occasion et 60 k€ pour un véhicule neuf). Ce sujet sera abordé avec Monique REUX.

Une rencontre est prévue avec Monique REUX pour parler du théâtre.

Anaïs :

- est-ce que les parents vont être reçus par les maîtresses ? probablement mais dans une grande salle avec 1 seul parent présent et masque obligatoire (consigne de l'académie)
- cet été il a été possible de faire la visite du château Barbarin. Des visites seront possibles pour la journée du patrimoine.

Alexandra :

- le chemin de Nassint a besoin d'être entretenu en raison des nombreux trous (passage du syndicat des eaux, la poste...).
- Ambroisie : nous ne sommes pas en zone à risque. Des habitants se sont plaints sur le chemin du Ratelon. Il est de la responsabilité des propriétaires. La situation a évolué depuis qu'un état des lieux a été fait il y a 2 mois. Laurent a contacté Mr JM Brosse pour savoir qui exploite le champ avant la montée de Chalon.
- Cantine : il a manqué une personne sur les 2 prévues (OVIV) un vendredi et Alexandra a dû venir en urgence pendant la pause méridienne. Il peut y avoir des difficultés jusqu'à fin septembre.

Valentine :

- Cour et Buis a décidé de laisser ses salles fermées à la location (COVID)
- Réunion pour préparer l'accueil des nouveaux habitants (avec tous les habitants). Date reportée au samedi 3 oct ou dimanche 18 oct (besoin de la salle polyvalente). A maintenir ou pas en raison du COVID ? Un flyer a été préparé. Un contact a été pris avec Damien Reinier pour préparer une animation. On arrête la date du 3 oct, mais ce sera suspendu si on passe en zone rouge.

Laurent Gallot :

Discussion prévue avec la directrice mardi prochain sur l'emploi de contrats civiques et d'autres sujets.

Jacques Secondi :

- Association Rive Nature : association qui met en valeur le patrimoine naturel. Possibilité d'actions spécifiques sur la commune.
- Accès site internet : est-ce que quelqu'un souhaite un accès direct ?
- illiwap ou panneapocket : application de téléphone pour informer les habitants de la commune. Comparatif à faire avec Jacques et Pierre.

Rémy :

- Salle polyvalente : problème de disjoncteur. La prise traiteur a été identifiée.
- Echange de badge entre Laurent G et Guy Roux (il manque un badge – voir Nicole).
- Poteaux de la cantine : ils commencent à griser. Faut-il traiter, nettoyer, laisser noircir ?

Jacques C ira voir.

- Orange : coupure à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h30

Le Maire,
Denis MERLIN

